

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 8 décembre 1980;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

V E N D E E

APREMONT - église

- Ciboire, argent doré, poinçons de Jean-Baptiste-Simon Lefranc, Paris, 1819-1838

BOURNEZEAU - église

- Ciboire de malades, argent, poinçons de L.B., Paris, 1819-1838

CHANTONNAY - église Saint-Pierre

- Chasuble, étole, manipule, voile et bourse, tissu lamé d'or, rebrodé d'argent, 1777

LA CHAPELLE-HERMIER - église

- Croix de procession, argent sur âme de bois, poinçon de Etienne Payneau, Les Sables d'Olonne, 1763
- Ciboire, argent, poinçons de Julien Hureau, Nantes, 2ème moitié du XVIIIe S.
- Ciboire de malades, argent, poinçons illisibles, XVIIIe S.
- Navette à encens et sa cuiller, argent ciselé, poinçons de Etienne Payneau, Les Sables d'Olonne, 1785

../..

MACHE - église

- Bras-reliquaire de saint Fulgent, argent, XVIIe S.

SAINTE-CYR-DES-GATS - église

- Ostensoir, argent doré, poinçons de Pierre Paraud, Paris, 1798-1809

SAINTE-FLAIVE DES LOUPS - église

- Deux ampoules aux Saintes Huiles, argent, poinçons de François Jude, Les Sables d'Olonne, 1777

SAINTE-MAURICE LE GIRARD - église

- Ciboire de malades, argent, poinçons de François Bouffard, Angers, fin du XVIIe S.

TAIMONT SAINT-HILAIRE - église Saint-Hilaire

- Maître-autel, tabernacle et retable, ses cinq statues, bois peint et doré (autel), pierre polychrome (retable), XVIIIe S.

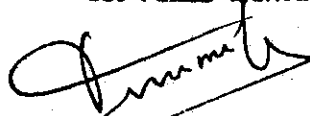
TIFFAUGES - église Notre-Dame

- Ciboire, argent, poinçons de Pierre Paraud, Paris, 1798-1809

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet de la Vendée, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 JAN. 1981

Pour le Ministre et par délégation
Le Sous-Directeur
des Monuments historiques et
des Palais Nationaux



P. DUSSAULE

Pour ampliation
L'Administrateur Civil chargé
de la Division du Patrimoine Mobilier



F. MONTAGNIER